

_ Communiqué de presse

Marius Stračkaitis devient le nouveau président des Notaires d'Europe

Vilnius, le 11 janvier 2024

A l'occasion de la cérémonie de passation de pouvoirs qui s'est tenue à Vilnius ce jeudi 11 janvier, le notaire lituanien Marius Stračkaitis est devenu le nouveau président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) pour l'année 2024. Il succède au notaire allemand Peter Stelmaszczyk et représente désormais les 22 notariats de l'Union européenne (UE) et les 50 000 notaires d'Europe. En présence de hautes personnalités, telle que la ministre lituanienne de la Justice, Ewelina Dobrowolska, le président Marius Stračkaitis a détaillé à cette occasion les priorités de son programme de travail pour les mois à venir, dans le contexte des élections européennes qui se tiendront en juin.

★ *Renforcement de la fonction notariale en Europe*

Les notaires participent à l'exercice d'une justice non contentieuse qui contribue à éviter des litiges coûteux. C'est la raison pour laquelle et de plus en plus, dans de nombreux États membres, le législateur fait appel aux notaires pour alléger la charge administrative, judiciaire et financière : règlement des successions, protections des adultes vulnérables, célébration des mariages, règlement des divorces à l'amiable, etc. Ce transfert de tâches aux notaires augmente l'efficacité des procédures et favorise ainsi l'accès des citoyens à la justice. C'est pourquoi, la présidence lituanienne du CNUE compte mettre l'accent sur le partage d'expérience entre les notariats et œuvrera en faveur du recours aux procédures de justice préventive dans l'adoption des futurs textes législatifs européens.

★ *Numérisation des activités des notaires*

D'importants dossiers sont en cours d'adoption par les institutions européennes et auront un impact sur les activités des notaires : création d'un portefeuille européen d'identité numérique, législation sur l'intelligence artificielle, extension et amélioration de l'utilisation des outils et processus numériques en droit des sociétés, etc. Dans ce contexte, le CNUE se positionne comme un promoteur du principe de la sécurité juridique par défaut. Il considère comme essentiel que le développement de solutions numériques dans un contexte transfrontalier ne porte pas atteinte à la sécurité juridique et travaille avec les institutions européennes dans ce sens.

★ *Soutien à l'Ukraine et au notariat ukrainien*

Tout au long de 2022 et 2023, [le CNUE s'est engagé aux côtés des citoyens et des notaires d'Ukraine](#). Ce soutien institutionnel, matériel et juridique continuera et s'intensifiera en 2024, en se concentrant non seulement sur la réforme et la numérisation en cours du système notarial, mais aussi sur l'extension de l'assistance aux notaires et à leurs familles touchés par la guerre. Une conférence sera organisée à Vilnius le 13 septembre 2024 et servira de plateforme pour les discussions sur la future coopération entre le CNUE, le notariat ukrainien et les institutions ukrainiennes et européennes.

Marius Stračkaitis est notaire à Klaipėda (Lituanie) depuis 1999.

Il est diplômé de la faculté de droit de l'Université de Vilnius. De 1995 à 2003, il a travaillé comme professeur de droit à l'université de Klaipėda. De 2006 à 2008, il est nommé vice-président de la Chambre des notaires de Lituanie. Il en est le président depuis 2008. Depuis 2014, Marius Stračkaitis est membre du Conseil général de l'Union internationale du notariat latin (UINL). Il est également l'auteur de nombreuses publications et membre de groupes de travail pour la préparation de lois et autres actes juridiques.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Guillaume Casanova

Chargé de communication

g.casanova@cnue.be - T. +3225139529

_ Le CNUE en bref

CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE

Avenue de Cortenbergh, 120 - B - 1000 Bruxelles

T. +32 2 513 95 29 - info@cnue.be - www.notariesofeurope.eu

 @EUnotaries

Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est l'organisme officiel de représentation de la profession notariale auprès des institutions européennes. Il regroupe les notariats des 22 Etats membres qui connaissent cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats d'Albanie, de Macédoine du Nord, de Moldavie, du Monténégro, de Serbie, de Turquie et d'Ukraine sont membres observateurs. Le CNUE représente plus de 50 000 notaires et 200 000 employés.
